

Séance du 28 avril 2026 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à vingt heures, trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de ROCHEFORT Nathalie, Maire de Juvigny-les-Vallées.

Etaient présents :

Nathalie ROCHEFORT, Alain ROUSSEL, Monique SOUL, Jean-Yves HAMEL, Céline GANNE, Alain LEVALLOIS, Anne LE PAPE, Marina DESSEROIR, Nicolas BURNOUF, Barbara MARTIN, Éric LAIR, Auguste LEFRAS, Mathilde AUBERT, Denis POUPION, Aurélie GANNE, Guillaume LELIEVRE, Edith LE BRUN, Pascal BERRIER, Ghino MARIE, Isabelle MARTIN, Dominique RECHAUX;

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Excusée : Francis VERON, Sandra FORTIN, Justin LEGEARD, Guy LANGEVIN, Fabienne BLIN, Anaïs RINFERT

Absent :

Procuration : Francis VERON a donné pouvoir à ROUSSEL Alain, Françoise BLIN a donné pouvoir à Nathalie ROCHEFORT, Sandra FORTIN a donné pouvoir à Monique SOUL, Guy LANGEVIN a donné pouvoir à Aurélie GANNE, Justin LEGEARD a donné pouvoir à Jean Yves HAMEL, Anaïs RINFERT a donné pouvoir à Éric LAIR.

Secrétaire de séance : Jean Yves HAMEL

Nombre de Membres en exercice : 27

Convocation adressée le 23 avril 2026  
et affichée le 23 avril 2026

Présents : 21    Votants : 27

**2026 04 051 : APPROBATION DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DE LA BOUCHERIE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation de la boucherie communale, initié suite à la demande d'un potentiel repreneur.

Ce projet vise à moderniser les installations afin de favoriser l'installation d'un commerce de proximité, contribuant ainsi à la dynamisation du tissu économique local.

Madame le Maire a présenté la proposition du maître d'œuvre AMBRIN, dont les honoraires et le coût des travaux ont été détaillés.

- Estimation des travaux HT : 180 000,00 €, soit 216 000,00 € TTC ;
- Montant des honoraires HT : 22 500,00 €, soit 27 000,00 € TTC (soit 12,50 % du montant des travaux).

Le Conseil Municipal est invité à approuver le choix du maître d'œuvre, à autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires à la poursuite du projet, à solliciter les subventions afférentes et à inscrire les crédits budgétaires correspondants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-21 relatif aux attributions du Maire ;

**VU** le Code de la commande publique, et notamment ses dispositions relatives aux marchés publics de maîtrise d'œuvre ;

**CONSIDÉRANT** l'importance de la rénovation de la boucherie pour répondre aux besoins d'un potentiel repreneur et soutenir l'activité commerciale locale ;

**CONSIDÉRANT** que le maître d'œuvre AMBRIN a été retenu pour assurer la conception et le suivi des travaux, avec des honoraires conformes aux pratiques en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de ce projet ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

**Article 1 :** D'approuver le choix du maître d'œuvre AMBRIN pour la réalisation des travaux de rénovation de la boucherie, pour un montant d'honoraires HT de 22 500,00 € (soit 27 000,00 € TTC).

**Article 2 :** D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce projet, y compris les demandes de subventions,

**Article 3 :** D'inscrire les crédits budgétaires correspondants au budget de la commune.

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré à Juvigny-les-Vallées, le 28/04/2026

Le Maire,  
Nathalie ROCHÉFORT

